

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2015

COMPTE-RENDU :

Le dix-sept mars deux mil quinze à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Hélène BARRÉ, Christelle CORVAISIER, Sandrine DEMAYA, Nicole GUYON, Sylvie LE DRÉAU, Lydia DUBOIS, Valérie MUSSARD
Et Messieurs Miguel FIMIEZ, Christian GUYON, Claude JOUSSE, Cyrille OLLIVIER, Cédric POTIER, Eric PANCHEVRE, Dominique COLIN dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Néant

Madame Lydia DESBOIS a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Finances : Approbation des comptes de gestion 2014, comptes administratifs 2014 et des budgets primitifs 2015, vote des taux des taxes locales.
2. Questions diverses.

1/ BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : AFFECTATION DES RESULTATS DE 2014

Délibération :

Le Conseil municipal décide d'affecter les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL :

Résultat de fonctionnement : Affectation du résultat N-1 au compte 1068 : **157 573,00 €** et au compte 002 : **32 000,10 €**

Résultat d'investissement : Affectation en report à nouveau ligne 001 : **-38 574,57 €**

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Résultat de fonctionnement : Affectation du résultat N-1 au compte 1068 : **36 069.74 €**

Résultat d'investissement : Affectation en report à nouveau ligne 001 : **37 996.48 €**

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

BUDGET MULTI-SERVICES :

Résultat de fonctionnement : Affectation du résultat N-1 au compte 1068 : **4 280,43 €**

Résultat d'investissement : Affectation en report à nouveau ligne 001 : **- 9 421,75 €**

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES :

Résultat de fonctionnement : Affectation du résultat N-1 au compte 1068 : **318,66 €**

Résultat d'investissement : Affectation en report à nouveau ligne 001 : **- 8 779,31 €**

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

2/ BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Délibération :

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Claude JOUSSE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Martine COUET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1) Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLÉ | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | | 11 257,95 | 117 763,28 | 243 043,30 | | 136 537,97 |
| Opérations de l'exercice | 615 891,33 | 794 206,48 | 851 962,07 | 688 107,48 | 1 467 853,40 | 1 482 313,96 |
| TOTAUX | 615 891,33 | 805 464,43 | 969 725,35 | 931 150,78 | 1 467 853,40 | 1 618 851,93 |
| Résultats de clôture | | 189 573,10 | 38 574,57 | | | 150 998,53 |
| Restes à réaliser | | | 41 899,80 | 98 695,00 | | 56 795,20 |
| TOTAUX CUMULÉS | | 189 573,10 | 80 474,37 | 98 695,00 | 1 467 853,40 | 1 675 647,13 |
| RÉSULTATS DEFINITIFS | | 189 573,10 | | 18 220,63 | | 207 793,73 |

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3/ BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Délibération :

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Claude JOUSSE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Martine COUET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1) Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLÉ | EXPLOITATION | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | | | | 3 088,61 | | 3 088,61 |
| Opérations de l'exercice | 31 442,13 | 67 511,87 | 28 728,42 | 63 636,29 | 60 170,55 | 131 148,16 |
| TOTAUX | 31 442,13 | 67 511,87 | 28 728,42 | 66 724,90 | 60 170,55 | 134 236,77 |
| Résultats de clôture | | 36 069,74 | | 37 996,48 | | 74 066,22 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULÉS | 31 442,13 | 67 511,87 | 28 728,42 | 66 724,90 | 60 170,55 | 134 236,77 |
| RÉSULTATS DEFINITIFS | | 36 069,74 | | 37 996,48 | | 74 066,22 |

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4/ BUDGET MULTI SERVICES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Délibération :

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Claude JOUSSE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Martine COUET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1) Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLÉ | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | | | 10 234,38 | | 10 234,38 | |
| Opérations de l'exercice | 1 712,33 | 5 992,76 | 4 077,89 | 4 890,52 | 5 790,22 | 10 883,28 |
| TOTAUX | 1 712,33 | 5 992,76 | 14 312,27 | 4 890,52 | 16 024,60 | 10 883,28 |
| Résultats de clôture | | 4 280,43 | 9 421,75 | | 5 141,32 | |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULÉS | 1 712,33 | 5 992,76 | 14 312,27 | 4 890,52 | 16 024,60 | 10 883,28 |
| RÉSULTATS DEFINITIFS | | 4 280,43 | 9 421,75 | | 5 141,32 | |

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5/ BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Délibération :

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Claude JOUSSE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Martine COUET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1) Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLÉ | EXPLOITATION | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | | | 10 332,72 | | 10 332,72 | |
| Opérations de l'exercice | 1 540,12 | 1 858,78 | | 1 553,41 | 1 540,12 | 3 412,19 |
| TOTAUX | 1 540,12 | 1 858,78 | 10 332,72 | 1 553,41 | 11 872,84 | 3 412,19 |
| Résultats de clôture | | 318,66 | 8 779,31 | | 8 460,65 | |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULÉS | 1 540,12 | 1 858,78 | 10 332,72 | 1 553,41 | 11 872,84 | 3 412,19 |
| RÉSULTATS DEFINITIFS | | 318,66 | 8 779,31 | | 8 460,65 | |

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6/ BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Délibération :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

7/ BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Délibération :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

8/ BUDGET MULTI SERVICES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Délibération :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

9/ BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Délibération :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

10/ BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : VOTES DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

Délibération :

Monsieur le Maire présente les budgets suivants pour vote :

BUDGET PRINCIPAL :

Le budget primitif s'équilibre à 799 508€ en fonctionnement et à 506 889€ en investissement.

Le budget primitif 2015 est adopté à l'unanimité.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Le budget primitif s'équilibre à 48 696€ en exploitation et 116 1814€ en investissement.

Le budget primitif 2015 est adopté à l'unanimité.

BUDGET MULTISERVICES :

Le budget primitif s'équilibre à 6 540€ en fonctionnement et 23 922€ en investissement.

Le budget primitif 2015 est adopté à l'unanimité.

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES :

Le budget primitif s'équilibre à 9 562€ en fonctionnement et 8 780€ en investissement.

Le budget primitif 2015 est adopté à l'unanimité.

11/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015**Délibération :**

Monsieur le Maire propose de conserver les mêmes taux d'imposition qu'en 2014.

Le Conseil municipal décide **à l'unanimité** de maintenir les taux suivants :

Taxe d'habitation : 14,09%

Foncier bâti : 21,02%

Foncier non bâti : 35,05%

La séance est levée à 22 heures 30 minutes.

| | | | |
|-----------------------|--|------------------|--|
| Hélène BARRÉ | | Nicole GUYON | |
| Dominique COLIN | | Claude JOUSSE | |
| Christelle CORVAISIER | | Sylvie LE DRÉAU | |
| Martine COUET | | Valérie MUSSARD | |
| Sandrine DEMAYA | | Cyrille OLLIVIER | |
| Lydia DESBOIS | | Eric PANCHEVRE | |
| Miguel FIMIEZ | | Cédric POTIER | |
| Christian GUYON | | | |